L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

FEUILLE SUPPLEMENTAIRE — 6 FEVRIER.

AVIS DIVERS.

rue des Chartres 63

JOUETS.

Jules Boisse.

MARCHANDISES SECHES
A. PEPIN & Co.

ASSURANCES.
BUREAU DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
DU CRESCENT.
à la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux conditions requises de sa charte, la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent soumet le tableau suivant de ses affaires, savoir:
Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1855..... $865,320 27
Montant de risques non expirés, 1er juillet 1855..... 144,177 31
$1,006,497 58

Primes sur les risques d'incendies..... $402,964 47
Primes sur les risques de la mer..... 384,490 90
Primes sur les risques de rivières..... 140,818 38
Primes sur les risques de la Vie..... 4,823 53
$1,008,497 58
Primes à déduire sur les risques non expirés..... 189,068 48
Primes remboursées..... 22,832 08
212,601 56
Montant de primes gagnées dans l'année expirée ce jour..... $ 845,896 02
Perte payée dans la même période, savoir —
Sur les risques d'incendie.. $142,868 91
de la mer.. 182,773 20
des rivières. 212,710 13
$538,349 24
Re-assurances, frais, profits et pertes, intérêts, escompte, etc..... 81,811 58—620,960 82
Bénéfice net dans l'année expirée le 30 juin 1856..... $ 223,736 62

L'actif de la compagnie se compose ainsi:
Montant placé dans des bons et hypothèques valant le double du montant prêté..... $253,500 32
Placé sur des actions de banques et actions particulières, à termes..... $184,265
Pour demande $12,(on) 299,265 38
Effets à recevoir (billets à primes)..... $200,949 11
Placé dans des propriétés 62,378 86
Placé dans des actions de banque 320 actions..... 57,997 50
Placé dans des fonds de la ville consolidés..... 33,730 00
Montant dû sur des primes en cour de perception..... 26,146 66
En caisse..... 179,087 02
$1,113,046 02

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Qu'il soit connu que le 26 juillet 1856, par devant moi, soussigné, Juge de Paix dans et pour la ville, susdite, s'est présenté Charles J. Manson, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, nommé par ladite Compagnie, lequel ayant été dûment assermenté conformément à la loi, déclare que le susdit tableau est correct et une copie exacte faite sur les livres de ladite Compagnie.

(Signé) C. J. MANSONI, Secrétaire.
Assermenté et signé par devant moi, ce 26 juillet 1856.
(Signé) CHAS. M. BRADFORD, J.P.

La direction a décidé de payer comptant un intérêt de six pour cent sur les certificats de bénéfices non payés. Ces intérêts sera payé aux détenteurs des dits certificats à partir du deuxième jour d'août prochain.

La direction a déclaré également un dividende de trente pour cent sur les primes payées pour les assurances faites durant l'année expirée le 30 juin 1856, lequel sera payé aux détenteurs des certificats de primes ci-dessus mentionnés, à partir du deuxième jour de septembre prochain.

THOS. A. ADAMS, Président.
JOHN DONAS, Vice Président.
C. J. Manson, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John Watt,	R. K. Eaton,
T. A. Bardo,	H. M. Wright,
Wm. R. Mc.	John P. Beck,
J. W. Zacharie,	J. W. Carroll,
M. O. H. Norton,	C. Fellowes,
T. H. Hunt,	E. H. Sumner,
W. F. Vrechenberg,	Thos. Henderson,
H. Kennedy,	M. Arrendado,
B. B. Sumner,	J. J. Peixotto,
H. Prellwitz,	N. J. Mummy,
W. P. Sumner,	Wm. Grunwell,
C. S. Hawkins,	Samuel Wilson,
B. E. Seymour,	W. P. Converse,
Wm. Robinson,	Geo. MacGregor
W. Stoner,	S. B. Newman.
25 juillet—1an	

ETAT des affaires de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, du 1er juin 1856 au 31 mai 1856.

Primes pour l'année expirée le 31 mai 1856, savoir

Sur les risques d'incendie	$402,964 47	
Primes sur les risques de la mer	384,490 90	
Primes sur les risques de rivières	140,818 38	
Primes à déduire sur les risques non expirés	4,823 53	$1,008,497 58
Primes remboursées	189,068 48	
	22,832 08	
		162,601 56
Montant de primes gagnées dans l'année expirée ce jour		$ 845,896 02
Perte payée dans la même période, savoir —		
Sur les risques d'incendie	$142,868 91	
de la mer	182,773 20	
des rivières	212,710 13	
	$538,349 24	
Re-assurances, frais, profits et pertes, intérêts, escompte, etc.	81,811 58	620,960 82
Bénéfice net dans l'année expirée le 30 juin 1856		$ 223,736 62

L'actif de la compagnie se compose ainsi:

Montant placé dans des bons et hypothèques valant le double du montant prêté		$253,500 32
Placé sur des actions de banque et actions particulières, à termes	$184,265	
Pour demande $12,(on)	299,265 38	
Effets à recevoir (billets à primes)		$200,949 11
Placé dans des propriétés	62,378 86	
Placé dans des actions de banque 320 actions	57,997 50	
Placé dans des fonds de la ville consolidés	33,730 00	
Montant dû sur des primes en cour de perception	26,146 66	
En caisse	179,087 02	
		$1,113,046 02

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Qu'il soit connu que le 26 juillet 1856, par devant moi, soussigné, Juge de Paix dans et pour la susdite ville, est personnellement comparu Charles J. Manson, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, nommé à cet effet par ladite Compagnie, lequel ayant été dûment assermenté conformément à la loi, déclare que le susdit tableau est correct et une copie exacte faite sur les livres de ladite Compagnie.

(Signé) C. J. MANSONI, Secrétaire.
Assermenté et signé par devant moi, ce 26 juillet 1856.
(Signé) CHAS. M. BRADFORD, J.P.

La direction a décidé de payer comptant un intérêt de six pour cent sur les certificats de bénéfices non payés. Ces intérêts sera payé aux détenteurs des dits certificats à partir du deuxième jour d'août prochain.

La direction a déclaré également un dividende de trente pour cent sur les primes payées pour les assurances faites durant l'année expirée le 30 juin 1856, lequel sera payé aux détenteurs des certificats de primes ci-dessus mentionnés, à partir du deuxième jour de septembre prochain.

THOS. A. ADAMS, Président.
JOHN DONAS, Vice Président.
C. J. Manson, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John Watt,	R. K. Eaton,
T. A. Bardo,	H. M. Wright,
Wm. R. Mc.	John P. Beck,
J. W. Zacharie,	J. W. Carroll,
M. O. H. Norton,	C. Fellowes,
T. H. Hunt,	E. H. Sumner,
W. F. Vrechenberg,	Thos. Henderson,
H. Kennedy,	M. Arrendado,
B. B. Sumner,	J. J. Peixotto,
H. Prellwitz,	N. J. Mummy,
W. P. Sumner,	Wm. Grunwell,
C. S. Hawkins,	Samuel Wilson,
B. E. Seymour,	W. P. Converse,
Wm. Robinson,	Geo. MacGregor
W. Stoner,	S. B. Newman.
25 juillet—1an	

ASSURANCES.
Compagnie d'Assurance Mutuelle de la LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1856.

CONFORMÉMENT aux stipulations de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes depuis le 13 mars 1856 au 12 mars 1856	$536,650 50
Montant des risques non terminés le 12 mars 1856	57,289 26
Montant total des primes	$55,939 85
Assurances contre l'incendie	260,228 16
Assurances maritimes	181,973 68
Assurances sur les rivières	123,843 07
	856,939 85
Moins les primes sur risques non terminés	291,401 62
Primes remboursées	9,923 16
	$748,615 09
Primes gagnées pendant l'année	301,384 86
	$446,814 07
Pertes pendant l'année	
Assurances contre l'incendie	90,219 80
Assurances maritimes	91,116 62
Assurances sur rivières	67,878 16
	$249,869 50
Re-assurances	268,013 68
Dépenses, intérêts, etc	17,911 66
	309,912 44
Bénéfice net pour l'année expirant le 12 mars 1856	151,702 63

L'actif de la compagnie se compose de

Billets à recevoir, portant hypothèque et garantis par dépôt d'actions..... $ 40,874 71
Billets à recevoir, à courte échéance, pour primes..... 158,048 78
Billets à recevoir, provenant de souscription..... 175,000
Primes en recouvrement..... 32,839 85
Créances sur d'autres compagnies..... 14,000
Espèces en caisse..... 61,501 71

Total de l'actif..... 492,264 15

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'il soit connu que le 26 mars 1856, pardevant moi, le soussigné, juge de paix dans et pour la ville et cité susmentionnée, est venu personnellement Charles Briggs, président, et H. P. Janvier, secrétaire, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, lesquels ont déclaré, sous serment, que le rapport ci-dessus est une copie exacte faite sur les livres de la dite compagnie.

(Signé) CHAS BRIGGS, Président.
(Signé) H. P. JANVIER, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 26 mars 1856.
(Signé) C. M. BRADFORD, J.P.

Deuxième juge de paix pour la paroisse d'Orléans.

La commission administrative a résolu de payer six pour cent d'intérêt sur le scrip du 1855, à dater du second lundi de mai prochain, et à déclarer un dividende payable en scrip, de vingt cinq pour cent sur le montant des primes encaissées pendant l'année dernière; les certificats seront émis à dater de 1er juin prochain; elle a reservé la balance des bénéfices nets de l'année expirée le 12 mars 1856 pour faire face aux réclamations pendantes contre la compagnie.

La compagnie continue à assurer contre les dangers sur mer et sur les rivières, et offre aux parties et les assurés par sûreté.

Le bureau est à l'entrepôt Sud-Est des rues Camp et Natchez.

CHARLES BRIGGS, President.
ANTOINE CARRIERE, Vice Président.
H. P. JANVIER, Secretaire.

DIRECTEURS:

A. Carriere,	Geo. A. Fosdick,
T. De Grange,	S. S. Green,
W. A. Fuller,	A. Reichard,
R. Ringier,	M. Pilcher,
F. Williams,	E. H. Pomroy,
C. Casey,	A. Lecount,
John Ford,	Thos. Byrne,
E. Carrichael,	E. H. Carmack,
J. Higbesby,	G. W. Dunbar,
C. Hosmond,	S. W. Kercheff,
J. J. Hutchman,	P. Martin,
Zimars—an	

SITUATION DE LA Cie D'ASSURANCE DE LA NLLE ORLEANS,
Connue sous le nom de
HOME MUTUAL INSURANCE COMPANY.

LE tableau suivant de la situation de cette compagnie, est publié conformément aux prescriptions de sa Charte:

Montant des primes reçues durant l'année expirée au 31 décembre 1855	$641,876 05
Montant de risques non expirés le 31 décembre 1855	105,317 00
Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1856	$746,443 93
Pour primes sur les risques d'incendie	$275,273 29
Pour primes sur les risques de navigation	251,661 71
Pour primes sur les risques maritimes	119,218 93
	$745,153 93
A déduire	
sur les risques non expirés le 31 décembre 1855	93,326 00
Primes remboursées	3,957 43
	$96,283 43
Primes gagnées pendant l'année	$649,869 50
Pertes durant la même période, savoir	
Sur les risques d'incendie	84,661 10
Sur les risques maritimes	173,721 42
	105,571 46
	$363,953 98
Re-assurances, frais, intérêts, etc.	83,106 97
	$385,260 95
Bénéfices nets dans l'année expirée le 31 décembre 1856	$263,608 55

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir, portant hypothèque et garantis par dépôt d'actions	$102,252 33
Billets à recevoir payés sur act. 25,000 00	$127,252 33
Billets à recevoir provenant des balances dues sur les billets de souscription	168,860 22
Placement sur les bons de l'Etat et de la	
Placement sur actions de Banque	41,580 00
Primes dues, en recouvrement	69,483 00
Numéraire en caisse	23,460 67
	106,786 17
Montant de l'actif	$538,773 89

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Qu'il soit connu que le 14 janvier 1857, pardevant moi, juge de paix dans et pour la susdite ville, est comparu Thomas Sloo, président, et James Edwards, secrétaire de "the Mutual Insurance Company of Nouvelle-Orléans" lequels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le soudit tableau est correct et une copie exacte des livres de ladite Compagnie.

(Signé) THOMAS Sloo, président
James Edwards, secrétaire.
Assermentés et signé par devant moi, ce 14 janvier 1857.
CHAS. M. BRADFORD,
Seconde Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Direction a déclaré un dividende de QUARANTE NEUF pour cent sur les primes payées par la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1856. Les certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

THOS. SLOO, président.
JAS. D. EDWARDS, secrétaire. vice-président.

DIRECTEURS:

Jas. D. Denegre,	E. J. Hart,
A. D. Kelly,	J. C. Rietz,
Hugh Wilson,	J. H. Hostfer,
J. V. De Armas,	H. J. Lonsdale,
Henry Renshaw,	A. C. Tremoulet,
E. A. Rawlins,	John C. Gelson.

17 janv—3m

INSTITUTIONS.
Pensionnat et Externat pour les Jeunes Demoiselles,
Sous la direction de
Mme CHARPAUX,
Mme des Hospices, ancienne gouvernante du Collége,
NILE ORLEANS.—Saint 1852.

CETTE maison d'éducation, fondée depuis dix ans, a pris un développement qui prouve suffisamment en faveur de la direction qui lui a été donnée.

Désirant justifier la confiance des familles, Mme CHARPAUX a été résolue à ne rien négliger pour mettre son institution au niveau des meilleurs établissements d'éducation qui existent à la Nouvelle-Orléans. A cet effet, elle s'est assurée du concours des professeurs les plus distingués.

La maison qu'habite Mme CHARPAUX et dont elle a fait l'acquisition afin de mieux l'approprier à une institution de jeunes personnes, est très vaste, très aérée, étant située sur la partie la plus élevée de la ville. Les salles d'étude, les dortoirs sont de vastes appartements construits exprès, ou l'air circule avec facilité.

L'étude de la LANGUE ANGLAISE est l'objet d'un soin tout particulier. Les professeurs sont des dames américaines d'un mérite reconnu, et dédiceront dans l'établissement.

Les études du pensionnat comprend soit l'anglais, le français, l'espagnol, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, le calcul mental, toutes les branches d'une éducation bien fait soignée.

La religion, base de toute bonne éducation, est suivie et enseignée avec soin. Mme CHARPAUX s'engage à conduire aux offices et aux instructions religieuses, les enfants qui se disposent à faire leur première communion.

Lamusique setant devenue une partie essentielle de l'éducation d'une jeune personne, M. CHARPAUX consacre tout son temps à l'enseignement de cet art. Chaque élève, indépendamment de la leçon due, l'exercera chaque jour sous la surveillance de ce professeur.

La direction, voulant, autant qu'il lui sera possible, éviter toute complication dans les études qui lui seront confiés, a établi un ouvrir où l'on montrera à faire rayonner d'utilité et d'agrément.

Au rie, les classes commencent à huit heures et finissent à trois, elles recommencent à quatre jusqu'à cinq heures et demie.

En hiver, elles commencent à huit heures et demie et finissent à trois, elles recommencent à quatre jusqu'à cinq heures et demie.

CONDITIONS.

Les pensionnaires payent, non compris le blanchissage	$20
Les demi pensionnaires	12
Les demi-pensionnaires de la première classe	8
Les élèves de la seconde classe	6
Les élèves de la troisième classe	4
Les prix de la leçon de piano sont de	4
Le solfège, ou leçon et le dessin, se payent à part.	

Mme Charpaux invite respectueusement les parents des jeunes demoiselles à visiter son établissement.
16mai—6p

Institution Commerciale,
Dirigée par M. Ed. JESSE,
Bachelier ès lettres et ès sciences.
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Rue Bourgogne, No. 263, entre Dumaine et St. Philippe.

DEPARTEMENT DES GARÇONS.

LE plan des études de cet établissement comprend tout ce qui est nécessaire à l'instruction d'une éducation complète. Confiant, la direction a pris des mesures pour leurs enfants. Le soussigné, M. Jesse, a fait de la question d'instruction même ce qu'il y a de plus sérieux, de plus important, et a cherché à réunir dans son nouveau dans l'enseignement. Il a pris pour base la vaste et large méthode qui a fait de l'Université française une institution modèle, et qui, depuis cinquante ans, a produit tant d'hommes éminents. Il a adopté, d'après ce qu'elle a vu, d'introduire un petit nombre de modifications dans son établissement.

Mme Charpaux invite respectueusement les parents des jeunes demoiselles à visiter son établissement.
16mai—6p

INSTITUTIONS.
COLLÈGE AUDUBON,
Encoignure Bourgogne et de Maine,
Dirigé par S. ROUEN.

LE plus des études embrasse le Latin, le Grec l'Espagnol, l'Allemand, et toutes les branches d'un enseignement complet en Anglais et en Français: les Mathématiques, la Rhétorique, l'Histoire, la Géographie, la lecture des livres, la Calligraphie, &c. &c.

Le personnel du collége répondra toujours au nom bre des élèves.

M. J. N. Dupouilly architecte, est chargé de cours de dessins linéaire appliqué aux constructions, aux machines, à l'arpentage avec la pratique et la perspective mais augmentation de prix pour les élèves du collége.

CONDITIONS.

Pensionnaires	$ 25 payables d'avance par trimestre.
Demi-pensionnaires	$ 15
Classes supérieures	$ 10 par mois,
Classes intermédiaires	$ 8 "
Classes élémentaires	$ 6 "
Classes primaires	$ 4 "
Bal et lecture	$ 8 par an.

L'Allemand, les arts d'agrements et les fournitures sont payés à part.

Les classes sont ouvertes toute l'année, de 8 1/2 de matin a 3 heures, et de 4 1/2 a 7 heures de l'après-midi.

Les améliorations qui viennent d'être faites au local permettent de recevoir un plus grand nombre de pensionnaires et d'externes.
16n.

INSTITUTION DE MADAME DESBATAUX
Rue Bourgogne, entre Dauphine et Burgundy.
Ancienne 1853—56.

CET établissement, partagé pendant chaque été en deux maisons, l'une de ville et l'autre de campagne "Terre-Ombrée", reprend ses leçons le Novembre non suivi par la réunion de tout son personnel.

L'ENSEIGNEMENT est bon, essentiellement et comme toujours, sur l'étude complète des deux langues anglaise et française, également appuyées à toutes les branches d'instruction.

Les études et l'éducation musicales, par suite de progrès obtenus d'années en années, sont arrivés à un développement remarquable.

Deux classes de premier ordre, déjà atteignés à l'éte blissement vont continuer et entrer le 3ème appartement.

Madame Desbatax, ancienne prima donna, l'élève distinguée de Mme Damoreau, soignera les premières voix et les dirigera elle-même.

M. E. PREVOST, l'habile chef d'orchestre d'ancien renom français, dirigera l'enseignement plus général, et se pouvant d'entendre aux moyens destinés de la musique en général, et de l'harmonie musicale en rang d'une étude raisonnée et réelle.

Il veut former des élèves qui, munies d'une solide théorie musicale, puisse se rendre compte de leur position en entier, devenir elles-mêmes leurs propres guides et, au besoin, celles de quelques élèves.

Pour les conditions s'adresser à l'établissement ou l'on pourra prendre des prospectus.

Références:

Mgr l'archevêque Blanc,	MM. Devarone père et fils
Le Rev. Duquesney,	J. Bermudez, avocat
Le Rev. P. Lambouez,	M. Soniat.
23 oct—1an	

L'INSTITUT St-LOUIS,
313, rue Dauphine,
(Entre Treasure et Hospital.)

Mme HERON vient d'ouvrir dans cette maison un Institution qui est à remplacer dans le monde entier de prospérité, elle vient aussi d'ouvrir des classes pour les jeunes filles et les jeunes enfants. Le soussigné, Mme Heron a paris dans la première classe de l'institution même ce qu'il y a de plus sérieux, de plus important, et a cherché à réunir dans son nouveau dans l'enseignement. Il a pris pour base la vaste et large méthode qui a fait de l'Université française une institution modèle, et qui, depuis cinquante ans, a produit tant d'hommes éminents. Il a adopté, d'après ce qu'elle a vu, d'introduire un petit nombre de modifications dans son établissement.

Mme Heron invite les parents des jeunes personnes qu'elle élève sérieusement des maisons modestes, élégantes, pour visiter son nouvelle école sur la morale et la religion, on ne met aucune distinction de religion, maintenant de guider on pour celle de leur propre famille. Dans les leçons que Mme Heron emploie, elle sera comprise, elle n'en doute pas, que les enfants croissent que désirent pour que leurs frères brillent dans une société polie, et que les parents trouvent dans leurs enfants de bonnes études. La distribution des prix de l'Institut St-Louis, venant à la suite d'un examen sérieux, sera donc toujours accueillie avec joie par les parents, n'y servent que les parents réellement intéressés aux progrès de leurs élèves.

La musique, comme l'enseignement général au quel elle ne doit pas nuire, est l'objet de soins constants et indéfectibles. Les maîtres français, pour cet art si aimable, une dame italienne, cantatrice et professeur de grand talent. Les cours de solfège et de chant sont donnés par Mme Heron elle-même, assistée de ses professeurs.

Mme Heron se charge lui même des cours d'application des mathématiques aux arts et métiers, pour les jeunes gens, les enfants sont classés d'après leur savoir. La française, l'anglaise et l'espagnole, sont données par des maîtres d'un mérite reconnu, mais toujours important. Les études religieuses et les études mathématiques sont chacune l'objet d'une étude particulière pour les jeunes filles.

Mme Heron espère que l'on voudra bien lui confier les enfants dont elle a fait l'acquisition afin de mieux l'approprier à une institution de jeunes personnes, est très vaste, très aérée, étant située sur la partie la plus élevée de la ville. Les salles d'étude, les dortoirs sont de vastes appartements construits exprès, ou l'air circule avec facilité.

L'étude de la LANGUE ANGLAISE est l'objet d'un soin tout particulier. Les professeurs sont des dames américaines d'un mérite reconnu, et dédiceront dans l'établissement.

Les études du pensionnat comprend soit l'anglais, le français, l'espagnol, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, le calcul mental, toutes les branches d'une éducation bien fait soignée.

La religion, base de toute bonne éducation, est suivie et enseignée avec soin. Mme CHARPAUX s'engage à conduire aux offices et aux instructions religieuses, les enfants qui se disposent à faire leur première communion.

Lamusique setant devenue une partie essentielle de l'éducation d'une jeune personne, M. CHARPAUX consacre tout son temps à l'enseignement de cet art. Chaque élève, indépendamment de la leçon due, l'exercera chaque jour sous la surveillance de ce professeur.

La direction, voulant, autant qu'il lui sera possible, éviter toute complication dans les études qui lui seront confiés, a établi un ouvrir où l'on montrera à faire rayonner d'utilité et d'agrément.

Au rie, les classes commencent à huit heures et finissent à trois, elles recommencent à quatre jusqu'à cinq heures et demie.

En hiver, elles commencent à huit heures et demie et finissent à trois, elles recommencent à quatre jusqu'à cinq heures et demie.

CONDITIONS.

Les pensionnaires payés, non compris le blanchissage	$20
Les demi pensionnaires	12
Les demi-pensionnaires de la première classe	8
Les élèves de la seconde classe	6
Les élèves de la troisième classe	4
Les prix de la leçon de piano sont de	4
Le solfège, ou leçon et le dessin, se payent à part.	

Mme Charpaux invite respectueusement les parents des jeunes demoiselles à visiter son établissement.
16mai—6p

Institution Commerciale,
Dirigée par M. Ed. JESSE,
Bachelier ès lettres et ès sciences.
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Rue Bourgogne, No. 263, entre Dumaine et St. Philippe.

DEPARTEMENT DES GARÇONS.

LE plan des études de cet établissement comprend tout ce qui est nécessaire à l'instruction d'une éducation complète. Confiant, la direction a pris des mesures pour leurs enfants. Le soussigné, M. Jesse, a fait de la question d'instruction même ce qu'il y a de plus sérieux, de plus important, et a cherché à réunir dans son nouveau dans l'enseignement. Il a pris pour base la vaste et large méthode qui a fait de l'Université française une institution modèle, et qui, depuis cinquante ans, a produit tant d'hommes éminents. Il a adopté, d'après ce qu'elle a vu, d'introduire un petit nombre de modifications dans son établissement.

Mme Heron invite les parents des jeunes personnes qu'elle élève sérieusement des maisons modestes, élégantes, pour visiter son nouvelle école sur la morale et la religion, on ne met aucune distinction de religion, maintenant de guider on pour celle de leur propre famille. Dans les leçons que Mme Heron emploie, elle sera comprise, elle n'en doute pas, que les enfants croissent que désirent pour que leurs frères brillent dans une société polie, et que les parents trouvent dans leurs enfants de bonnes études. La distribution des prix de l'Institut St-Louis, venant à la suite d'un examen sérieux, sera donc toujours accueillie avec joie par les parents, n'y servent que les parents réellement intéressés aux progrès de leurs élèves.

La musique, comme l'enseignement général au quel elle ne doit pas nuire, est l'objet de soins constants et indéfectibles. Les maîtres français, pour cet art si aimable, une dame italienne, cantatrice et professeur de grand talent. Les cours de solfège et de chant sont donnés par Mme Heron elle-même, assistée de ses professeurs.

Mme Heron se charge lui même des cours d'application des mathématiques aux arts et métiers, pour les jeunes gens, les enfants sont classés d'après leur savoir. La française, l'anglaise et l'espagnole, sont données par des maîtres d'un mérite reconnu, mais toujours important. Les études religieuses et les études mathématiques sont chacune l'objet d'une étude particulière pour les jeunes filles.

Mme Heron espère que l'on voudra bien lui confier les enfants dont elle a fait l'acquisition afin de mieux l'approprier à une institution de jeunes personnes, est très vaste, très aérée, étant située sur la partie la plus élevée de la ville. Les salles d'étude, les dortoirs sont de vastes appartements construits exprès, ou l'air circule avec facilité.

L'étude de la LANGUE ANGLAISE est l'objet d'un soin tout particulier. Les professeurs sont des dames américaines d'un mérite reconnu, et dédiceront dans l'établissement.

Les études du pensionnat comprend soit l'anglais, le français, l'espagnol, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, le calcul mental, toutes les branches d'une éducation bien fait soignée.

La religion, base de toute bonne éducation, est suivie et enseignée avec soin. Mme CHARPAUX s'engage à conduire aux offices et aux instructions religieuses, les enfants qui se disposent à faire leur première communion.

Lamusique setant devenue une partie essentielle de l'éducation d'une jeune personne, M. CHARPAUX consacre tout son temps à l'enseignement de cet art. Chaque élève, indépendamment de la leçon due, l'exercera chaque jour sous la surveillance de ce professeur.

La direction, voulant, autant qu'il lui sera possible, éviter toute complication dans les études qui lui seront confiés, a établi un ouvrir où l'on montrera à faire rayonner d'utilité et d'agrément.

Au rie, les classes commencent à huit heures et finissent à trois, elles recommencent à quatre jusqu'à cinq heures et demie.

En hiver, elles commencent à huit heures et demie et finissent à trois, elles recommencent à quatre jusqu'à cinq heures et demie.

CONDITIONS.

Les pensionnaires payés, non compris le blanchissage	$20
Les demi pensionnaires	12
Les demi-pensionnaires de la première classe	8
Les élèves de la seconde classe	6
Les élèves de la troisième classe	4
Les prix de la leçon de piano sont de	4
Le solfège, ou leçon et le dessin, se payent à part.	

Mme Charpaux invite respectueusement les parents des jeunes demoiselles à visiter son établissement.
16mai—6p

INSTITUTIONS.
COLLÈGE DE LA LOUISIANE.

CE collége, à la suite d'un arrangement fait avec les Administrateurs de l'Université de la Louisiane, sera transporté de la paroisse de Jacques à la Nouvelle Orléans, dans les salles de l'Université, au coin de Carrollton et Baronne.

Cette translation aura lieu le premier Octobre, pour la direction des professeurs dont les noms suivent:

Mme Dabon, professeur d'histoire et de philosophie

W. P. Riddell, professeur de mathématiques;
Georges Genaude, professeur de grec, de latin et d'allemand.
J. A. Grisoli, professeur de Français et d'espagnol
Edward Hayden, professeur suppléant d'anglais
Theodore Schaubert, professeur de musique;
Edouard Cazaux, professeur d'armes

Les cours supérieurs (collégiale département) ne s'ouvriront qu'au 1er novembre. D'ici là, toutes les démarches nécessaires pour une organisation sérieuse, auront lieu pour la plus modérée des prix pensions.

Externe pour l'Ecole préparatoire, par mois
Ecole supérieure et collégiale (département), par mois. 12
Le prix de la pension (enseignement compris), par an..... 360
Le prix de la demi-pension (enseignement compris), par mois..... 16
Pour de plus amples détails, s'adresser au siége même de l'Université.
15 sep— LOUIS DUFAU & W. P. RIDDELL.

Collége de la Nlle-Orléans,
Rue de l'Esplanade, près la rue Bourgogne.
Fondé en 1843.—Incorporé en mars 1847.

DIRECTEURS:

M. Alfred Hennen,	M. C. M. Emerson,
Hon. Cornelius Voorhies,	M. Adolphe Dupre,
M. B. F. Flanners,	L'Hon. Robert Preaux,
M. Bernard Avegno,	Prof. J. R. Jeannin,
L'Hon. Alexandre Dubze,	Prof. Chas E. Marc.
	M. Henry Clinc.

PROFESSEURS:

HENRY CLINE L. L. B. F. A. S. Président.
Et professeur de langue et de litterature anglaises, d'histoire naturelle et d'allemand.
C. E. MARC, bachelier ès lettres, B. ès sciences, professeur de français, d'espagnol et de littérature.
W. R. CLINE A. B., professeur de latin, de grec, de mathématiques et de philosophie naturelle.
L'HON. ROBERT E. PREAUX, L. L. B. D. P., professeur de lois fédérales et constitutionnelles.
A. C. JAUME, professeur de dessin et de peinture.
V. ROZIERE, maître d'escrime.

Cette institution restera ouverte toute l'année. Les parents qui quitteront la ville en été peuvent confier leurs enfants à la famille du Président. Leur unité et leur comfort seront l'objet de nous constants et leurs etudes ne seront point interrompues.

Le quartier est très salubre; les appartements sont vastes et bien aérés. Le principale salle d'étude a 70 pieds sur 30.

Le grammes est dans une grande cour bien entourée ou les élèves pourront s'exercer à l'aise.

Les professeurs ont de l'expérience et des connaissances profondes; ils seront secondés par des précepteurs habiles. On ne négligera rien pour donner aux élèves une éducation solide. Les professeurs exigeront que chaque leçon soit approfondie; ils ne permettront pas une étude superficielle.

L'orthographe et la bonnes ecriture sont enseignés dans les classes; la chimie et la philosophie sont enseignés d'expérience. L'anglais sera la langue principale dans l'enseignement et la conversation.

On admet les élèves à quelque degre d'instruction qu'ils soient arrivés. Ils pourront suivre le cours scientifique ou classique et les diplomes leur seront accordés lorsqu'ils auront achevé les études prescrites par la direction.

Il y a, pour les jeunes gens qui sont dans les affaires, des classes de 6 à 8 heures du soir.

Un nombre limité de pensionnaires sera reçu dans la famille du Président.

PRIX:

Pour la 1ère classe	$6 00 par mois
" la 2ème, 3ème et 4ème classes, ?	"
" la 5ème, 6ème et 7e	12 00 "
Pension, (payable d'avance par trimestre)	50 00

Les livres, les plumes, papiers &c., les leçons de dessin, de musique, de peinture et les leçons d'escrime ne payeront aucun extra.

Le local est pour être le plus convenable qu'il soit ici, et ne laissera rien à désirer sous le rapport de la salubrité. On trouve réunis tous les avantages que peut offrir un établissement sur une grande échelle.

Les professeurs sont hommes d'un talent éprouvé. Le bonheur règne et la discipline s'exerce d'une manière encourageante et la sollicitude et les progrès des élèves.

(Extrait d'Essay.)

Fondements..... 6 par mois
Demi-pensionnaires..... 75 par mois
Externes de la première classe..... 50 par mois
Externes de la seconde classe..... 40 par mois
Externes de la troisième classe..... 30 par mois
Enfants de moins de 7 ans..... 20 par mois

Les conditions commencent le premier de chaque mois. Les livres classiques anglais et français, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, l'anglaise, l'espagnole et la musique sont compris.

Les leçons payées à part:

Les leçons de piano..... 8 par mois
Les leçons d'allemand..... 6 par mois
La musique..... 6 par mois
La danse..... 6 par mois
Les leçons particulières..... 6 par mois
Les classes commencent le premier lundi de chaque mois. Les élèves peuvent entrer à toute époque dans les classes anglaises et françaises, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, l'anglaise, l'espagnole et la musique sont compris.

Les leçons payées à part:

Les leçons de piano..... 8 par mois
Les leçons d'allemand..... 6 par mois
La musique..... 6 par mois
La danse..... 6 par mois
Les leçons particulières..... 6 par mois

Les classes commencent le premier lundi de chaque mois. Les élèves peuvent entrer à toute époque dans les classes anglaises et françaises, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, l'anglaise, l'espagnole et la musique sont compris.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,
Sous la direction de Mme PARENT.
Encoignure Dauphine et Bourgogne.

L'Ecole de cette Institution est, sous le rapport de la salubrité et de l'aisance d'autres considérables importances, un des plus beaux que l'on puisse trouver en ville. Les bâtiments sont magnifiques, bien aérés et parfaitement distribués pour les pensionnaires et demi-elles. Ils sont entourés d'une vaste cour de récréation, dont dépendent des cabinets de toilette, et tous les corps de logis sont entourés de galeries spacieuses; il y a enfin un vaste bâtiment construit exprès, ou l'air circule avec facilité.

Cette institution restera ouverte toute l'année, sans aucune interruption. Les parents qui quittent la ville en été peuvent confier leurs enfants à la famille du Président. Leur unité et leur comfort seront l'objet de nous constants et leurs etudes ne seront point interrompues.

Le quartier est très salubre; les appartements sont vastes et bien aérés. Le principale salle d'étude a 70 pieds sur 30.

Le grammes est dans une grande cour bien entourée ou les élèves pourront s'exercer à l'aise.

Les professeurs ont de l'expérience et des connaissances profondes; ils seront secondés par des précepteurs habiles. On ne négligera rien pour donner aux élèves une éducation solide. Les professeurs exigeront que chaque leçon soit approfondie; ils ne permettront pas une étude superficielle.

L'orthographe et la bonnes ecriture sont enseignés dans les classes; la chimie et la philosophie sont enseignés d'expérience. L'anglais sera la langue principale dans l'enseignement et la conversation.

On admet les élèves à quelque degre d'instruction qu'ils soient arrivés. Ils pourront suivre le cours scientifique ou classique et les diplomes leur seront accordés lorsqu'ils auront achevé les études prescrites par la direction.

Il y a, pour les j